



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-03) DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH (pouvoir à Mme MARTIN), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211216-lmc1H9084H1-BF
Date de réception en Préfecture : 22/12/2021
Date de Publication : 22/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu le budget primitif 2021 de la ville ;

Vu le budget supplémentaire 2021 de la ville;

Vu la décision modificative N°1 2021 de la ville

Vu le projet de décision modificative N°2 pour la ville;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 06 décembre 2021,

DÉLIBÈRE

à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mme GALL, MM. EPINAT, POLITZER,)

ARTICLE UNIQUE : Approuve la décision modificative n°2 pour l'exercice 2021 annexée à la présente délibération qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 5 687 986,74 € pour le budget principal de la ville.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé